

**SOIXANTE-ONZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES
NATIONS UNIES**

DEUXIEME COMMISSION

**Examen du point 21 intitulé « Migration
et Développement »**

**INTERVENTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ISSA KONFOUROU,
AMBASSADEUR REPRESENTANT
PERMANENT DU MALI AUPRES DES
NATIONS UNIES**

Vérifier à l'audition

New York, le 18 octobre 2016

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire Général, salue les recommandations pertinentes qu'il contient et souscrit aux déclarations faites par la Thaïlande et le Bangladesh, respectivement aux noms du G77 plus la Chine et des pays les moins avancés.

Cependant, je voudrais faire les observations ci-après à titre national.

Monsieur le Président,

La délégation du Mali se réjouit de l'examen du point 21 dont la pertinence du thème, sur : "Migration et Développement", se justifie par les nombreux défis liés aux tendances actuelles des migrations internationales, leur rôle dans l'évolution démographique générale ainsi que leur prise en compte dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans celui d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

Selon les statistiques contenues dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les migrations et le développement , publié en août dernier , le nombre de migrants internationaux a atteint 244 millions en 2015, ce qui représente une augmentation de 71 millions, soit 41 %, par rapport à l'année 2000.

C'est ainsi que lors du Sommet mondial pour l'action humanitaire tenu à Istanbul en mai 2016, le Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEÏTA a pris des engagements fermes, allant dans le sens de la poursuite des actions et programmes humanitaires en faveur de l'allègement de la souffrance des populations du nord du Mali.

Participe de cette dynamique l'élaboration et la mise en œuvre d'un document de politique Nationale d'Action Humanitaire et un plan d'action pour la période 2016-2020 ainsi que l'adoption d'une Stratégie Nationale de gestion des personnes déplacées internes et des rapatriées, précisant les orientations et les mesures à prendre pour faciliter le retour des personnes en situation de déplacement.

Monsieur le Président,

Les enjeux de la migration, de par leur extrême complexité aux plans social, politique, économique et culturel, sont devenus des déterminants essentiels des relations bilatérales et multilatérales.

A cet égard, l'approche globale de mon pays, le Mali, concernant la gestion des flux migratoires, réside dans l'intensification du dialogue entre les pays de départ, de destination et de transit, à l'effet de trouver les solutions idoines qui puissent lier les impératifs de sécurité, de développement, de respect de la dignité humaine et de solidarité.

Ce faisant, les migrations se dérouleraient dans des conditions humaines et de façon ordonnée, et profiteraient à la fois aux migrants et aux sociétés des pays de départ et de destination.

De même, elles se passeraient en toute régularité, dans la sécurité dans le strict respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, tant réguliers qu'irréguliers, les réfugiés et les déplacés.

Monsieur le Président,

Le Mali, qui ambitionne de faire de la migration un atout pour son développement socio-économique, s'est doté, en septembre 2014, d'un document de politique nationale de migration assorti d'un plan d'action qui présente la vision, les orientations et les axes stratégiques de la diaspora, des associations de migrants, des autorités et des populations maliennes concernées par les questions de migration.

L'objectif global de la Politique Nationale de Migration consiste à mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui s'articule autour de deux volets essentiels que sont la gestion des migrations dans le cadre des normes internationales et la volonté de mettre en lien la migration et le développement.

A terme, la mise en œuvre du plan d'action de cette politique contribuera à conforter les efforts en cours dans le cadre de la création d'emplois pour les jeunes aux fins de les éviter d'être tentés par la migration irrégulière mais aussi de les épargner d'être recrutés et endoctrinés par les groupes terroristes et narco-jihadistes à des fins criminelles comme c'est le cas dans certaines parties du nord du Mali.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer cette intervention sans souligner deux apports essentiels:

1- les transferts de fonds des migrants maliens 850 millions de dollars environ par an, soit 11% du produit intérieur brut (PIB). Cette ressource importante contribue à l'entretien des ménages et des familles, à la réalisation de nombreuses infrastructures de base (dont la construction d'écoles, des centres de santé, de points d'eau potable, de projets productifs...).

2- le Programme TOKTEN (transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés) qui est un des volets majeurs du programme de co-développement existant entre le Mali et la France et qui s'inscrit dans le cadre du retour temporaire au pays de la diaspora scientifique et technique. Pour l'heure, il concerne le domaine de l'enseignement supérieur. Son objectif principal est d'utiliser les compétences des universitaires maliens expatriés pour contribuer au développement qualitatif de l'école malienne.

Pour conclure, je voudrais appeler les États membres de notre organisation commune, à une adhésion plus accrue au cadre normatif international concernant les migrations internationales, en particulier les instruments visant à préserver les droits fondamentaux de tous y compris ceux destinés à promouvoir les droits des

travailleurs migrants et des membres de leur famille , à protéger les réfugiés et à combattre le trafic des migrants et la traite des êtres humains.

Je vous remercie de votre aimable attention.